



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de lycées d'enseignement général

Question écrite n° 1348

Texte de la question

M. Philippe Ballard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'absence de lycées d'enseignement général sur la 2e circonscription de l'Oise, malgré les actions entreprises par les élus depuis plus de 30 ans. Les statistiques et les sources en *open data* du ministère démontrent que sur le secteur de Chaumont-en-Vexin, comme sur le secteur de Grandvilliers, il y a un potentiel de 900 lycéens chacun. Actuellement, les étudiants de ces deux secteurs subissent des temps de trajet de 1 h et, pour beaucoup plutôt jusqu'à 1 h 30, matin et soir, pour se rendre dans les lycées de Beauvais, eux-mêmes surchargés (une étude de l'IFOP de 2020 « Les parents et les transports domicile - établissement scolaire » atteste que dans la ruralité ces temps de transport explosent). Ces étudiants n'ont pas de réels choix alternatifs, ils sont régulièrement refusés ou mal orientés à Beauvais, de plus en plus refusés à Gisors (à proximité mais hors département) par manque de place. Ils doivent donc s'orienter sur le Val-d'Oise ou dans le privé, quand ils ne renoncent pas aux études supérieures dans les filières générales. Xavier Bertrand, président de la région Hauts de France, a validé il y a deux ans le financement d'un lycée à Chaumont-en-Vexin, la communauté de communes ayant d'ailleurs mis un terrain à disposition et le rectorat ayant déclaré qu'il mettrait le personnel nécessaire. Depuis, désespérément, il ne se passe rien, sauf d'interminables réunions repoussant les décisions. Le Vexin Thelle est reconnu pour sa qualité de vie et est prisé par les franciliens. Le secteur de Chaumont-en-Vexin est déjà très bien pourvu en infrastructures externes, telles que la Plaine des sports, le centre hospitalier, le complexe aquatique, la gare, ses deux collèges. Pourtant, les cadres hésitent à s'installer ou quittent le territoire quand les enfants démarrent leurs études en seconde. Concernant le secteur de Grandvilliers, une classe de seconde a été ouverte lors de cette rentrée scolaire au lycée professionnel Jules Verne. Que se passera-t-il l'année prochaine pour l'orientation en première de ces étudiants ? On parle beaucoup du bien-être animal, mais qu'en est-il du bien-être des étudiants de la ruralité qui subissent des temps de transport empêchant un rythme scolaire dans de bonnes conditions ? Ainsi, il l'interpelle sur la nécessité d'agir au plus vite pour la mise en œuvre des projets de construction de lycées de Chaumont-en-Vexin et de Grandvilliers et lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ne peut que rappeler que la création et le choix d'implantation d'un nouvel établissement scolaire relèvent de la compétence exclusive de la collectivité territoriale de rattachement : la mise en œuvre des projets de construction de lycées à Chaumont-en-Vexin et à Grandvilliers relève donc de la compétence de la région Hauts de France. Les échanges menés localement entre les services de l'éducation nationale et ceux de la région Hauts de France ont notamment pour objectif d'identifier les mesures offrant les meilleures conditions de scolarisation aux élèves.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Ballard](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1348

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4079

Réponse publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3862